

4SA.HOM
Société par actions simplifiée au capital de 193.000 euros
Siège social : 9 Impasse de la Bergerie
81700 BERTRE
RCS CASTRES 978 339 414

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
18 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 18 mars
A 11 heures

Monsieur Samuel Calvayrac, propriétaire de 9 912 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune composant le capital social de la société 4SA.HOM,

Madame Salomé Calvayrac, propriétaire de 4 694 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune composant le capital social de la société 4SA.HOM,

Madame Sacha Calvayrac, propriétaire de 4 694 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune composant le capital social de la société 4SA.HOM,

Monsieur Calvayrac est désigné comme Président de séance et constate que l'assemblée est valablement constituée.

Il rappelle que les associés sont appelés à délibérer sur les décisions suivantes :

- Transformation de la Société en société à responsabilité limitée
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- Nomination du gérant
- Régime d'imposition de la société transformée
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport prévu par les articles L.223-43 alinéa 3 et L. 224-3 du code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide de transformer la Société en Société à responsabilité limitée à compter du 01 avril 2026.

Sous sa forme nouvelle, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après adoptés.

CS ^{de} sc

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la société, son objet, sa durée et son siège social resteront inchangés.

Le capital social restera fixé à la somme de 193.000 euros. Il sera désormais divisé en 19 300 parts sociales de 10 euros chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison de Une action pour Une part.

Les fonctions de Président de l'associé unique prendront fin au 1^{er} avril 2026.

DEUXIEME DECISION

L'article 1 des statuts sera également modifié :

En date du 18 mars il est décidé que la société sera sous la forme juridique de la société à responsabilité limitée et ce à compter du 1^{er} avril 2026 et par conséquent transforme les actions en parts sociales.

Par conséquent l'article 6 des statuts sera modifié :

Lors de la constitution, l'Associé Unique, soussigné, apporte à la Société :

Apports en numéraire :

L'associé fondateur a apporté à la Société une somme en numéraire de mille (1 000 euros), correspondant à 100 actions en numéraire, d'une valeur nominale de dix (10 euros) chacune souscrites en totalité et intégralement libérées, ainsi qu'il résulte du certificat établi en date du 21 juillet 2023 par la Banque Populaire Occitane, dépositaire des fonds, auquel est demeurée annexée la liste de l'associé ayant souscrit avec l'indication des sommes versées.

La somme totale versée par l'associé, soit 1 000 euros, a été régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la Société en formation, à ladite banque.

Apport en nature :

Suivant décisions en date du 15 novembre 2024, l'Associé unique a décidé de procéder à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant global de 192.00 euros pour le porter à 193.000 euros, par apport en nature de 45 actions de la société SGS. Les apports ont été les suivants :

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 192 000 euros, il sera créé 19 200 actions de la société 4SA.HOM, d'une valeur nominale de DIX (10) EUROS chacune, entièrement libérées, attribuées aux Apporteurs, qui seront émises au pair, et réparties comme suit :

- 9 812 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, attribuées à Samuel CALVAYRAC,

CS sc
SC

- 4 694 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, attribuées à Salomé CALVAYRAC,

- 4 694 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, attribuées à Sacha CALVAYRAC

Les actions créées sont soumises à toutes les dispositions statutaires et jouiront des mêmes droits à compter du 15 novembre 2024, date à laquelle les apports sont devenus définitifs. Le capital est donc fixé à la somme de 193 000 euros, divisé en 19 300 actions de 10 euros de valeur nominale.

Par conséquent l'article 7 des statuts sera modifié :

En date du 18 mars il est décidé que la société sera sous la forme juridique de la société à responsabilité limitée et ce à compter du 1^{er} avril 2026 et par conséquent transforme les actions en parts sociales. Une action correspond à une part sociale.

Depuis le 1^{er} avril 2026 :

Le capital social est fixé à la somme de **193.000 euros (CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE EUROS)**.

Il est divisé en **19 300 parts sociales de 10 euros** chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

TROISIEME DECISION

Les associés décident que Monsieur Calvayrac exercera les fonctions de Gérant de la Société, sans limitation de durée, à compter de ce jour.

Le Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans le cadre des dispositions statutaires.

Le Gérant fixera sa rémunération par date ultérieure.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés confirment que la société transformée en S.A.R.L reste soumise à l'impôt sur la société.

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du 1^{er} avril 2026.

SIXIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent-procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CS sc
E

De tout ce que dessus, le président de séance a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Samuel Calvayrac,

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de Gérants



Je certifie conforme
l'original

CS

SC
SC

4SA.HOM
Société par actions simplifiée au capital de 193.000 euros
Siège social : 9 Impasse de la Bergerie
81700 BERTRE
RCS CASTRES 978 339 414

FEUILLE DE PRESENCE DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
18 MARS 2026

ASSOCIES	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signature
Samuel Calvayrac Demeurant 9 Impasse de la Bergerie 81700 BERTRE	9 912	9 912	
Salomé Calvayrac Demeurant 9 Impasse de la Bergerie 81700 BERTRE	4 694	4 694	
Sacha Calvayrac Demeurant 9 Impasse de la Bergerie 81700 BERTRE	4 694	4 694	
Total	19 300	19 300	

Le Président de séance constate que les 19 300 voix que constitue le capital sont présents ou représentés.

Monsieur Calvayrac



Sc ³² Sc